

55

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 juillet 2007 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- URBANY	- MME LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	- WALTER
MERKWILLER-P. :	MM GUILHEM	- WEISBECKER	- SCHNEIDER
PREUSCHDORF :	MM BASTIAN	- MME FISCHER	

Personnels : Christine NONNENMACHER, Guy HUSSON (excusé).

Invités : MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guillaume KLEINPETER.

Membres excusés : MM APPRILL, SCHIELLEIN, KENNEL, TROG

Invités excusés : MM Jean-Laurent VONAU, Guillaume KLEINPETER

10) Fusion Pechelbronn/Sauer :

- **Décision d'engagement de la procédure de fusion.**
- **Approbation du projet de statuts.**
- **Retrait de la compétence PLU.**

Préambule.

La décision des deux Communautés de Communes réunis en congrès à DURRENBACH a retenu le principe, à une large majorité, d'une fusion entre les deux EPCI et a approuvé de la même manière le protocole d'accord préalable.

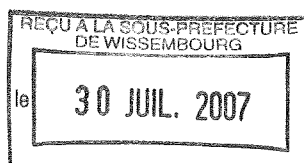
Pour aboutir à cette décision des débats ont eu lieu à tous les niveaux (Bureaux – Conseils Municipaux – Conseils Communautaires et comité de pilotage de la charte).

Dès le départ, la volonté d'une fusion était nettement affichée, également avec la Communauté de Communes du Sultzterland, néanmoins, le Sultzterland a répondu à notre sollicitation, ne pas être prêt pour une telle démarche.

Si au départ, la question du « quand » (avant ou après les élections de 2008) était sujet à discussion, le « congrès » a approuvé le principe d'une fusion pour le 1^{er} janvier 2008.

Procédure.

- Les deux Conseils Communautaires demandent au Préfet la création d'un nouveau périmètre (la Vallée de la Sauer a approuvé cette délibération le 9 juillet 2007), il sera demandé au Conseil de l'approuver aujourd'hui.



- Sur la base de l'arrêté préfectoral, les Conseils Municipaux auront à ce prononcer par délibération. La majorité qualifiée des 2/3 créera le nouvel EPCI.
- Le nouveau Conseil Communautaire aura à se prononcer sur les nouveaux statuts unifiés. Néanmoins, il a été convenu qu'il serait souhaitable que les deux conseils se mettent d'accord, dès maintenant, sur la rédaction des futurs statuts.
- Dans les débats préalables, il avait également été convenu qu'il ne serait pas raisonnable de vouloir exercer la compétence PLU, à 24 communes. Nous aurons donc à nous prononcer sur le retrait de cette compétence. Il reviendra aux Communes concernées à s'organiser au mieux pour cet exercice.

Délibérations déjà prises par la Vallée de la Sauer.

- Demande au Préfet la modification du périmètre des Communautés de Communes de Pechelbronn et de la Vallée de la Sauer.
- Décide d'approuver le projet de statuts de la nouvelle Communauté de Communes à créer par fusion des deux Communautés de Communes de la Vallée de la Sauer et de Pechelbronn.

Délibérations à prendre par Pechelbronn.

- De demander au Préfet de Région et du Bas-Rhin la modification du périmètre des Communautés de Communes de la Vallée de la Sauer et de Pechelbronn par fusion des deux périmètres.
- D'approuver le projet de statuts de la nouvelle Communauté de Communes à créer par fusion des deux Communautés de Communes de la Vallée de la Sauer et de Pechelbronn.
- De proposer aux communes d'approuver le retrait de la compétence « texte PLU des compétences ».

Débats.

A l'analyse du projet de statuts un certain nombre d'avis ont été émis :

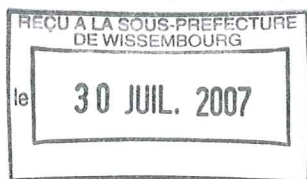
- Ne figure pas de façon satisfaisante : un certain nombre de décisions figurant dans le protocole d'accord préalable.
- Il apparaît pour un certain nombre que les projets structurant ne sont pas assez bien répartis sur l'ensemble du territoire.
- Dans le cadre de l'intérêt communautaire, le secteur de Pechelbronn est déficitaire de projets inscrits dans un schéma actualisé. Pour rattraper ce retard, les commissions de pôles concernées devront proposer, avant la fusion, des schémas actualisés aux communes.

Délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de demander à Monsieur le Préfet de Région et du Bas-Rhin la modification du périmètre des Communautés de Communes de la Vallée de la Sauer et de Pechelbronn par fusion des deux périmètres.
- Décide d'approuver le protocole d'accord préalable à la fusion des deux Communautés de Communes de la Vallée de la Sauer et de Pechelbronn (ci-joint annexé), et demande que ce protocole soit largement pris en compte dans la rédaction des statuts de la future Communauté de Communes Sauer / Pechelbronn.
- Décide de proposer aux communes d'approuver le retrait de la compétence « texte PLU des compétences ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 27 juillet 2007

Délibération, exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président
Armand BRACONNIER

